Construction navale: la situation dans le monde. 2ème rapport

2000/2213(COS) - 14/12/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Werner LANGEN (PPE-DE, D), le Parlement européen accueille favorablement le deuxième rapport de la Commission sur la situation de la construction navale dans le monde. Il insiste toutefois pour que la Commission prenne d'urgence des mesures concrètes, réelles et efficaces afin d'assurer la survie de l'industrie navale européenne. Le Parlement demande à la Commission de présenter, d'ici la fin de cette année, une proposition visant à prolonger de deux ans les aides à la production en faveur de contrats de construction préconisées par le règlement 1540/98/CE concernant les aides à la construction navale. Il sollicite également dans ce contexte, une vérification des restrictions de capacités imposées aux chantiers navals dans la Communauté ainsi qu'une adaptation souple à la demande, notamment s'agissant des navires spéciaux. Le Parlement demande à la Commission d'envisager de prendre des mesures antidumping contre les importations en provenance de Corée, d'entamer une procédure de règlement de litige contre la Corée auprès de l'OMC et d'étudier les conséquences pour la construction navale européenne de l'apparition de nouveaux concurrents tels que la Chine.